

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 avril 2016 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens  
Mme Julie Lemieux  
M. René-Philippe Hébert  
M. Mario Cardinal  
M. Alexandre Zalac

Était absente la conseillère: Mme Lise Charest (absence motivée)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**46-04-16**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**47-04-16**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

**48-04-16**

**Re : La grande traversée cycliste (LGT) – Autorisation de parcours**

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement La grande Traversée cycliste (LGT) est un événement cycliste qui invite les jeunes du secondaire à se surpasser en traversant, à vélo, tout en promouvant de saines habitudes de vie à travers l'exercice physique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement sera de passage dans notre municipalité le 19 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le parcours traversera le territoire de Très-Saint-Rédempteur en provenance de Rigaud sur une courte distance, soit le 2<sup>e</sup> rang, la montée Primeau, le chemin du Petit Brûlé pour se terminer sur Chemin de la Grande Ligne;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu :

**D'APPUYER** l'événement cycliste La grande Traversée cycliste 2016 et l'autoriser à circuler sur notre territoire le 19 mai 2016, selon le parcours mentionné précédemment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**49-04-16**

**Re : Demande de contribution financière – Harmonie de la Cité**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyée par Mme Julie Lemieux et résolu de contribuer à cette campagne de financement pour un montant de 50.00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**50-04-16**

**Re : Entente intermunicipale - Fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT)**

**CONSIDÉRANT** les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

**CONSIDÉRANT** les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

**CONSIDÉRANT** que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour l'intervention spécialisée en matières dangereuses afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

**CONSIDÉRANT** que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où la Ville de Vaudreuil-Dorion, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a en sa possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

**CONSIDÉRANT** que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 20 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises au Règlement n°1709 sur la tarification pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées en faveur de ladite entente;

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-03-252 adoptée par la Ville de Vaudreuil-Dorion par laquelle la Ville offre, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marthe couvrait la municipalité de Très-Saint-Rédempteur en sécurité incendie et donc acquittait sa part dans le partage des coûts ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur adhère à ladite entente pour éviter toute forme de confusion ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu :

**QUE** la municipalité de Très-Saint-Rédempteur approuve l'entente préparée par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT), le tout rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**QUE** le maire Jean Lalonde ou la directrice générale Louise Sisle Héroux et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

**QUE** la contribution financière annuelle soit acquittée par le Service de sécurité incendie de Rigaud, suivant les termes de l'entente intervenue le 18 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

**51-04-16**

**Comptes à payer**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **81 324,66 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1600074 à C1600102	<b>52 678,13 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1600030 à L1600045	<b>16 084,91 \$</b>
Chèques de salaires nos D1600039 à D1600060	<b>12 561,62 \$</b>

**GRAND TOTAL**

**81 324,66 \$**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Dépôt des états financiers pour l'exercice 2015**

Le conseil municipal reconnaît le dépôt des états financiers 2015 complétés par la firme Goudreau Poirier, comptables agréés.

**52-04-16**

**Renouvellement du mandat de la firme Goudreau Poirier pour 2016**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de reconduire le mandat de vérification comptable avec la firme Goudreau Poirier, comptables agréés, pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**53-04-16**

**Autorisation de virements de crédit**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à un virement de crédit nécessaire aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **2000.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-330-00-622) «SABLES (pour mélanger à abrasif)» au poste budgétaire (02-330-00-621) «ABRASIF».

Un montant de **1000.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-330-00-635) «SEL» au poste budgétaire (02-330-00-621) «ABRASIF».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**54-04-16**

**Adoption du règlement numéro 213-2016**

**Adoption du Règlement n° 213-2016 modifiant le règlement n° 178 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

---

Suivant les modifications du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en date du 31 mars 2016 ;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu :

**QUE** le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 178 est remplacé par le suivant :

**Article 2**

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans un cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

---

Jean Lalonde,  
Maire

---

Louise Sisle Héroux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : dispensé par le MAMOT

Adopté le 12 avril 2016

Publication faite à la Gazette officielle – 9 mars 2016

Entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> août 2016 début de la perception de la taxe par les télécommunicateurs pour le compte du ministère du Revenu du Québec

Avis public donné le 13 avril 2016

**GESTION DU TERRITOIRE**

**55-04-16**

**Bell – Demande d'intervention**

**CONSIDÉRANT QUE** Bell a présenté une *Demande d'intervention* datée du 4 avril 2016 concernant le remplacement et le transfert de torons et de fils de service sur la route Principale (route 325) entre le chemin de la montée Primeau et la rivière Grasse.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu :

**QUE** le conseil autorise Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, à compléter, approuver les documents transmis par Bell et à signer lesdits documents se rapportant à la *Demande d'intervention* datée du 4 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**56-04-16**

**Demande d'aide financière «Petite voirie» – Programme PAARRM**

**CONSIDÉRANT QU'**il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux d'asphaltage à plusieurs endroits sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur et que les rues suivantes nécessiteront des investissements majeurs (*les rues chemin des Pommiers-Fleuris, des Colibris, des Merles, des Mélèzes, des Hérons, des Orioles et la montée Primeau*).

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu qu'une demande d'aide financière d'un montant de 30 000.00 \$ soit adressée à madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges, dans le cadre du Programme d'aide à

l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), afin que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur puisse effectuer des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**57-04-16**

**Acceptation de la soumission pour la coupe et l'entretien du parc Cavaleri**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu :

**QUE** la municipalité accorde le contrat pour la coupe du gazon et l'entretien du parc Cavaleri à la firme Dominic Favreau, paysagiste enr. pour un montant de 1600 \$, toutes taxes en sus, tel que figurant sur la soumission numéro 467414.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**58-04-16**

**Appel d'offres sur invitation – Fauchage des rues et des sentiers (2016)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité entame le processus d'appel d'offres sur invitation afin d'effectuer les travaux de fauchage aux abords des routes (latéral) sur une longueur d'environ 13 km et le fauchage des sentiers «L'envolée de castor» et «Le ravage» ainsi qu'autour des barrières sur une longueur approximative de 2 km, à raison de deux coupes au cours de l'été, soit à la fin du mois de juin et août pour la saison estivale 2016;

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offre sur invitation auprès de trois entrepreneurs afin d'effectuer les travaux de fauchage des abords de rues et des sentiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**59-04-16**

**Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les travaux d'asphaltage**

**CONSIDÉRANT** les plaintes reçues de citoyens concernant l'état de dégradation de la chaussée dans le secteur du chemin des Pommiers-Fleuris;

**CONSIDÉRANT** la promesse de subvention accordée par le Ministère des Transports par l'entremise de la députée madame Lucie Charlebois en date du 26 septembre 2014;

**ATTENDU QUE** la municipalité recevra un second montant dans le cadre de la subvention du programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2015-2016;

**ATTENDU QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de Pommiers-Fleuris pour un montant subventionné de 45,000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à des travaux d'excavation de plusieurs pierres sous une partie de section asphaltée et remplissage de trous sur le chemin des Pommiers-Fleuris à l'été 2015 afin de minimiser les dommages à la surface;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'asphaltage de certaines sections de la chaussée qui sont devenues nécessaires sur le chemin des Pommiers-Fleuris;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyée par Mme Julie Lemieux et résolu que les documents d'appels d'offres soient préparés et acheminés à trois entreprises invitées pour effectuer des travaux d'asphaltage sur cette rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**60-04-16**

**Autorisation de procéder aux travaux de voirie printaniers**

**CONSIDÉRANT** les dommages causés par le dégel et les pluies abondantes que nous avons reçues ce printemps;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité de procéder aux travaux nécessaires principalement sur les rues des Hérons,

Oscar McDonnell, des Frênes, des Orioles. Sur le chemin du Ruban et la montée Primeau.

**Que** les coûts liés à l'achat d'asphalte et de pierre soient affectés au poste budgétaire 02-320-00-620.

**Que** les travaux nécessitant le remplissage de trous d'asphalte ou de pierre soient réalisés par la firme Les puits artésiens G. Lefebvre au coût horaire de 80,00 \$ et que les travaux de nivelage soient réalisés par la firme Construction Sainte- Marthe. Que le montant net de ces dépenses soit affecté au poste budgétaire 02-320-00-531.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Points d'information**

**Période de questions**

**61-04-16**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu de lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 30.

---

Jean Lalonde, maire

---

Louise Sisle Héroux, directrice générale  
et secrétaire-trésorière